

Monsieur Sébastien CROZIER - Président
Monsieur Pierre MORVILLE - Délégué
Syndica I Central
CFE – CGC France Télécom Orange
6 place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15

Paris, le 24 novembre 2008

Messieurs,

Didier Lombard , Président Directeur Général de FT, a bien reçu votre courrier concernant la loi N°2008-11 du 8 février 2008 m'a demandé de vous répondre.

Comme vous le mentionnez dans votre courrier, cette loi prévoit la possibilité de rachat de jours de RTT par l'entreprise mais ne l'impose en aucun cas.

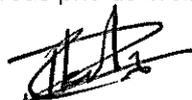
La décision d'appliquer cette loi relève du pouvoir de décision de l'entreprise et repose sur le volontariat des salariés. Il ne nous a pas semblé opportun d'utiliser cette possibilité. D'autant plus que les résultats obtenus en 2007 par l'entreprise ont permis une augmentation de 25 % en moyenne de la participation et de l'intéressement.

Par ailleurs, l'opération de rachat de jours de congés et de repos compensateurs avait pour objet, d'assainir une situation devenue particulièrement préoccupante au fil des années (solde de congés cumulés sur plusieurs années et sur des volumes très importants). Je me félicite, comme vous, du succès rencontré par cette opération exceptionnelle. C'est ce même succès qui rend inopportun le renouvellement de cette opération exceptionnelle de cette ampleur.

Enfin, France Télécom n'a pas décidé unilatéralement de limiter les reports de congés d'une année sur l'autre. Il s'agit de rappeler une réglementation existante.

Ce rappel a donné lieu à information/consultation du CCUES lors de la séance des 13 et 14 décembre 2007. Les informations nécessaires ont donc été diffusées suffisamment en amont ainsi qu'un envoi à chaque salarié d'un encart joint au bulletin de salaire du mois de janvier 2007

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de ma considération.



Laurent ZYLBERBERG
Directeur des Relations Sociales Groupe

